

Compte rendu conseil municipal du mardi 28 septembre 2021 à 20h00

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Pozzo, Roesch, Mrs Albert, Devenat, Gusméroli, Michel
Absents avec procuration : Mme Séguier à Mme Crosnier, Mr Viniacourt à Mme Roesch
Secrétaire de séance : Mr Gusméroli

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte rendu du dernier Conseil Municipal datant du 08 juillet 2021 a été validé par l'ensemble des membres présents et signé électroniquement.

Ordre du jour

Travaux en cours et à venir :

- Abris de bus

Route du Valromey : création d'un nouvel abri, coût 570 €.

Route du Lavoir : un lampadaire solaire a été installé, coût 150 €.

Donalèche - Changement abri : une demande de subvention est possible auprès de la Région (prise en charge à 80 % de la dalle + abri fourni). Devis de MGR : 900 € HT pour la dalle. 720 € seront pris en charge par la Région. Reste à charge pour la commune 180 €.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer pour la demande de financement et la signature d'une convention avec la Région relative à l'installation d'un abri-voyageur.

L'ensemble des membres approuvent ces 2 démarches à l'unanimité.

- Remplacement de l'embrayage sur le véhicule communal : Madame le Maire souhaite remercier Monsieur Devenat qui a commandé la pièce sur Internet à ses frais et Gilles (l'employé communal) qui a procédé au remplacement.

- Poteau incendie changé à Donalèche : coût moins élevé que prévu (3 252 € au lieu de 4 240 €).

- Transformateur créé à Vollien pour le renforcement du réseau électrique.

- Changement du moteur de volée de la cloche par Bodet Campanaire le 07 octobre, coût 2 240 € (331 € seront pris en charge par l'assurance).

- Fibre : installation de boîtiers en cours qui permettront de relier 6 maisons. L'ouverture aux opérateurs devrait intervenir par la suite. En attente de nouvelles du SIEA.

- Voirie : marquage horizontal et vertical en cours. Le programme des travaux 2022 est à définir et à communiquer à la Communauté de communes Bugey Sud avant la mi-octobre. Certains besoins ont déjà été identifiés. Les membres du conseil ont jusqu'au 10 octobre pour faire remonter d'autres besoins.

Problème de données GPS : Madame Marchand fait remarquer que certains automobilistes passent par le Chemin des Lauriers pour se rendre Chemin Neuf à Vérup. Ce chemin n'étant pas possible d'accès jusqu'au bout car trop pentu et non goudronné, cela risque de poser problème. Des panneaux « sans issue » et « accès Chemin Neuf » sont à prévoir.

Monsieur Albert rajoute qu'un panneau « Attention enfants » devrait être ajouté sur la place de Cuzieu pour faire ralentir les voitures suite à la demande de certains parents.

Terrains communaux - Vente et échange :

- L'échange avec Mesdames Guillermet va pouvoir être finalisé car le géomètre a attribué des numéros aux parcelles concernées.

Récapitulatif : Afin de régulariser un élargissement de voirie, échange des 2 parcelles communales nouvellement cadastrées section n° A 1325 (surface 15 m²) et 1326 (surface 13 m²) situées Chemin des Lauriers avec la parcelle nouvellement cadastrée section A n° 72a (surface 53 m²) appartenant à Madame Guillermet et située Chemin des Vignes. Les frais de bornage et de notaire seront partagés entre la commune et Mesdames Guillermet.

Même si cet échange avait été déjà approuvé lors du conseil municipal du 23/09/2020, une nouvelle délibération reprenant tous ces nouveaux éléments doit être prise pour la transaction devant le notaire qui aura lieu le 21 octobre prochain. Accord à l'unanimité.

- Vente de la parcelle communale cadastrée section B n° 1258 (surface 112 m²) à Madame et Monsieur Durandet : Un prix de vente de 30 € / m² avait été fixé par délibération du 30/09/2020 pour tous les terrains communaux constructibles. Les travaux de talutage réalisés pour remédier à l'effondrement du Chemin des Buissières ayant empiété sur le terrain de Madame et Monsieur Durandet, il convient de déduire la surface d'empiètement à la surface vendue. Un métrage a été réalisé sur place et a constaté une surface de 66 m² qu'il faut déduire aux 112 m².

Surface restante à vendre : 46 m² à 30 €. Prix de vente de la parcelle : 1 380 €. Les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.

Madame le Maire demande au conseil de valider ces éléments afin d'établir une délibération qui permettra de procéder à la transaction auprès du notaire. Accord à l'unanimité.

Rapports d'activités 2020 - Eau, assainissement, SPANC, Trimax

Ces rapports sont à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent les consulter aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Madame le Maire s'appuiera sur les documents liés à l'eau et l'assainissement pour établir les **Rapports** sur le **Prix** et la **Qualité des Services** sur le site de l'Agence de l'eau.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

Madame le Maire explique que la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale). Ainsi, les communes qui auraient délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB pour la part communale avant 2020, doivent délibérer à nouveau. L'absence de délibération avant le 1er octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération à 100 % à partir de 2022 et pour deux années consécutives. La Direction Départementale des Finances Publiques demande à la commune de délibérer sur cette taxe car la dernière délibération du conseil municipal de Cuzieu date du 07 mai 1992. A l'époque, le conseil municipal s'était prononcé pour supprimer l'exonération mais la nouvelle loi de finances limite cette suppression entre 40 et 90 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour une exonération à 40 %.

Bilan des réunions des commissions - Sociale, fleurissement et environnement :

Madame le Maire laisse la parole aux membres de ces commissions pour rapporter ce qui a été dit lors des 2 réunions.

- Monsieur Albert prend la parole pour expliquer que la commission sociale a procédé à une remise à jour de la liste des personnes isolées. Il a été décidé d'offrir un colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans. Les membres de la commission ont statué sur le type de colis. 48 personnes sont éligibles. La prochaine réunion aura lieu le mardi 07 décembre pour envisager la répartition des colis en binôme. La commission souhaite organiser une petite manifestation tout public début d'année prochaine. Des pistes ont été évoquées.

- Monsieur Devenat prend ensuite la parole pour dresser un bilan de la commission fleurissement et environnement. Les membres se sont mis d'accord pour la plantation de vivaces derrière la platebande Cuzieu. Un récapitulatif de l'organisation de la matinée citoyenne du 02 octobre est fait.

Informations communautaires :

- Le transfert Eau et Assainissement est repoussé d'une année (au 01/01/2023), et ce pour 3 raisons :

- Difficultés de recrutement (1 poste pourvu seulement sur les 5) ;
- Le déménagement de la Trésorerie à Oyonnax rendra l'accompagnement des collectivités difficile et incompatible avec un bon transfert ;
- La nécessité d'établir une charte de transfert entre la Communauté de communes Bugey Sud et les communes.

Madame le Maire souligne que ce report nécessite l'établissement d'un avenant aux contrats de délégation par affermage de l'eau et de l'assainissement avec la SOGEDO. Ceux-ci devaient prendre fin en août 2022, ce qui devait coïncider avec le transfert initialement prévu.

Elle souligne également que le transfert pose la question de la convergence tarifaire. De gros écarts existent entre les communes et celles qui n'ont pas augmenté leurs tarifs ces dernières années verront une forte et brutale augmentation. Lors de la conférence des Maires du 20 septembre dernier, la Communauté de communes Bugey Sud a bien fait remarquer que les communes doivent jouer le jeu et ne pas laisser assumer cette augmentation à l'intercommunalité.

Le rôle des élus est d'expliquer aux habitants que les schémas directeurs en cours de réalisation vont révéler d'importants travaux à engager. En effet, certains réseaux sont très vieux et nécessiteront une réfection. C'est le cas pour la commune (ex : lagunage). Lors du transfert, une régie à simple autonomie financière sera mise en place avec une possible mensualisation.

C'est à la commune de prendre la responsabilité d'un début d'augmentation afin que par la suite, la Communauté de communes Bugey Sud joue le jeu de son côté pour engager des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Cuzieu faisant partie des communes qui n'ont pas augmenté leurs tarifs, l'équipe municipale devra discuter d'une éventuelle augmentation. Plusieurs simulations seront demandées à SOGEDO et une décision sera prise d'ici la fin de l'année pour les tarifs 2022.

Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour statuer (ou non) sur une augmentation.

- Mise en place taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La prise en compte du dérèglement climatique devient inéluctable. Il est de la responsabilité des collectivités de lutter contre des problématiques futures (ex : lutte contre les inondations). Le but de cette taxe est de pouvoir compenser la disparition des attributions compensatoires, de continuer les travaux commencés sur certaines communes pour réinstaurer des équilibres naturels, mais aussi de conserver les 2 postes de la Communauté de communes Bugey Sud. Cette taxe respecte l'esprit de solidarité territoriale. Elle sera calculée par la Direction Générale des Finances Publiques en fonction du taux d'imposition des foyers (entre 2 et 8 €/an/foyer).

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Ce plan s'impose à la Communauté de communes Bugey Sud car elle comporte plus de 20 000 habitants. Un état des lieux fait par Elizabeth Levieux (37 communes rencontrées dont Cuzieu), des actions ont déjà été actées (ex : prise de capital à la SEM LEA + à la Centrale villageoise NEC du Bugey / location des vélos électriques, ...). Reste à envisager d'autres actions (ex : accompagnement des particuliers à l'auto-installation de panneaux solaires / action de plantations d'arbres / aide à l'achat de VAE, ...).

Le coût s'élèverait à 40 600 €/an ou 91 000 €/an sur 6 ans selon les actions qui seront retenues. Lors de la conférence des Maires, plusieurs édiles ont insisté sur le fait qu'il faille se limiter dans les axes/choix d'actions et ne pas partir dans tous les sens. Il a été évoqué également la nécessité de lisibilité auprès des habitants du territoire. 3 axes ont été ainsi retenus : Mobilité, Habitat et Énergies renouvelables. Un flyer est en préparation pour que les habitants s'approprient ce plan et un évènement grand public est prévu en mars 2022. Un groupe de travail sera mis en place pour préparer tout cela. Le choix d'un financement communal et intercommunal a été fait, plutôt que de créer une taxe supplémentaire aux habitants.

- Madame le Maire informe les membres du conseil qu'ils seront tous invités pour rencontrer les membres de la Communauté de communes Bugey Sud avant le conseil communautaire du 14 octobre prochain.

Informations et questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil de la révision du contrat d'assurance du Kangoo et de la suppression du fax, ceci dans l'optique des réduire les frais de fonctionnement.

- Le Festival Bugey en Musique qui devait avoir lieu le premier week-end de septembre sur la plateforme communale est repoussé à l'année prochaine.

- Madame et Monsieur Flourey remercie la Mairie suite à la célébration de leur mariage le 20 août dernier.

- Sollicitation du lycée Agrotec de Vienne (via Sogedo) pour une visite du lagunage : 25 étudiants de Licence Professionnelle « Milieux aquatiques et Eaux Pluviales » souhaiteraient mettre en appui leur enseignement théorique. Une visite est prévue le 12 novembre prochain.

La séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,

